

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 septembre 2007

L'an deux mille sept, le 11 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des fêtes de Marcoux, sous la présidence de **M. Pierre DURRIS Président.**

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 31 août 2007

Présents avec pouvoir de vote : 43

Ailleux : Jean-Claude FRAGNE, Andrée GRUNON,

Arthun : Joël LAFFAY, Marius VILLE,

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLEZ, Marcel FAYON, René FRERY, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Joseph PICON, Bernard CHAPELON (suppléant),

Bussy-Albieux : Joëlle ESSERTEL, Georgette LEFEBVRE (suppléante),

Cezay : Hubert COUDOUR,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Claude PERRET, Georgette MURAT (suppléante),

L'Hôpital sous Rochefort : Andrée BEAL, Marie-Anne TRAPEAU,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly Le Châtel : Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Henri DURAND, Jacques ZANTEDESCHI,

Montverdun : Georges BESSON,

Sail sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, André MARCHAND, Robert PRADEL, Fernand FANTIN (suppléant),

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrick VERNEY-CARRON, Alain ANDRE, Patrice CHAZELLE, Mireille MEILLAND (suppléante sans pouvoir de vote),

Saint Etienne Le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER,

Saint Laurent Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : André THEVENET,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mireille THOLLET,

Trelins : Pierre DURRIS, Gilles PASCAL (suppléant),

Excusés : Jean-Marie JOLIVEAU (Ailleux), Evelyne GAUMON, Michel MENUT (Boën), Etienne PONTET (Bussy-Albieux), Antoine FOREST (Cezay), Emmanuel CHARLIN (Montverdun), Jean Abel GOUTTEFARDE, Christophe MERLE (Sail sous Couzan), Estelle GUILLAUME (St Etienne le Molard), Mickaël MIOMANDRE (Ste Foy St Sulpice), Emmanuel OULION, André REYNAUD (St Laurent Rochefort), Philippe ESSERTEL, Alexandra GROS (St Sixte)

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie M. Beraud, percepteur, de sa présence à la réunion du conseil communautaire.

M. le Président propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour du conseil communautaire de ce jour, en questions diverses :

- proposition d'adhésion au Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) Loire Centre
- proposition de solliciter le Conseil Général de la Loire pour obtenir un Contrat Territorial de Développement

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 9 juillet 2007

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 9 juillet 2007 joint à la convocation au présent conseil, il est approuvé à l'unanimité.

2. Déchèterie intercommunale de la Presle

M. Patrick VERNEY-CARRON rappelle à l'assemblée que le marché de gestion de la déchèterie intercommunale de La Presle, qui porte sur le transfert, le traitement des matériaux et le gardiennage est attribué à la société SITA-MOS jusqu'au 31 décembre 2007. Il convient par conséquent de lancer une nouvelle consultation.

M. VERNEY-CARRON informe les membres du conseil communautaire que le projet de cahier des charges de la consultation a été envoyé à tous les maires et a fait l'objet d'une réunion de travail de la commission environnement le 30 août 2007.

Il présente ensuite les points particuliers du dossier de consultation.

- Le nouveau marché sera mis en place au 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 3 ans avec la possibilité de prévoir une durée supplémentaire de 3 fois 1 an.
- Le prix du marché sera à la tonne ce qui incitera le gestionnaire à une meilleure organisation du service.
- Concernant les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), le nouveau gestionnaire prendra en charge l'enlèvement des DEEE, dans le cadre de la convention que l'on a signée avec l'organisme national coordonnateur OCAD3E.

M. VERNEY-CARRON précise que dans la consultation les points suivants sont prévus en variante :

- la possibilité d'achat des bennes,
- la possibilité d'internalisation du personnel de la déchèterie, en cours de marché,

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 septembre 2007

- la possibilité de faire évoluer les horaires d'ouverture de la déchèterie,
- la possibilité de traiter les déchets verts sur place.

Toutes ces variantes ont pour objet de rendre le marché ouvert de manière à mettre en oeuvre de nouvelles solutions techniques.

M. VERNEY-CARRON présente ensuite le planning prévisionnel de la consultation. Après avoir donné toutes ces explications, il propose à l'assemblée d'approuver le dossier de consultation tel que présenté ci-dessus, portant sur le transfert, le traitement des matériaux et le gardiennage de la déchèterie intercommunale de La Presle.

A l'unanimité, le cahier des charges de la consultation est approuvé.

Point supplémentaire non inscrit à l'ordre du jour :

M. VERNEY-CARRON rappelle le marché de collecte et traitement des ordures ménagères et collecte sélective, est attribué à la société VEOLIA Propreté depuis le 1^{er} mai 2007. Suite à un changement de centre d'enfouissement technique de Rilleux la Pape (69) vers celui de Firminy (42), à compter du 1^{er} octobre 2007, il y aura une diminution des coûts de transfert de 10 euros HT la tonne soit une économie attendue de près de 3 488 euros € HT par an.

D'autre part, pour ce même marché, M. VERNEY-CARRON propose l'ajustement du coût de collecte des ordures ménagères et collecte sélective en fonction du nombre de points de regroupement. Le nombre de points de regroupement est fixé entre 0 et 100. Le coût unitaire de collecte des ordures ménagères qui s'applique au marché est en fin de compte de 45,04 € HT la tonne collectée. Le coût unitaire pour la collecte sélective est de 137,19 € HT la tonne collectée. La plus-value annuelle estimée est donc de 933,64 € HT par an.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent la moins-value et la plus-value ainsi présentées et autorisent la signature d'un avenant n° 1 au marché avec la société VEOLIA Propreté.

3. Création du SYDEMER syndicat d'études pour le traitement des déchets ménagers et assimilés du Stéphanois et du Montbrisonnais

M. VERNEY-CARRON rappelle que la durée de vie du site de Roche la Molière est de 10 à 12 ans. L'objectif du SYDEMER, syndicat d'études pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du stéphanois et du Montbrisonnais, sera de palier l'arrêt à terme de ce site et de permettre le regroupement des structures intercommunales du Sud du Département et du Montbrisonnais afin de réfléchir à une nouvelle filière de traitement des déchets ménagers. M. VERNEY-CARRON propose aux élus d'approuver les projets de statuts du SYDEMER et d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes du Pays d'Astrée au SYDEMER.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent les statuts et l'adhésion de la Communauté de communes au SYDEMER.

Il est proposé de désigner comme délégués titulaires M.M. Bernard CHAPELON, Dominique ROCHE, Patrick VERNEY-CARRON.

Il est proposé de désigner comme délégués suppléants M.M. Thierry LEMAITRE, Robert PRADEL, Jean-Luc SOUZY

4. Structure d'accueil de la petite enfance

Mme Sylviane BALLET rappelle la décision de construire une structure multi accueil destinée à la petite enfance, de 0 à 6 ans, sur la commune de Sainte Agathe la Bouteresse, qui pourra accueillir 20 places en accueil régulier ou en accueil occasionnel et 1 place en accueil d'urgence. La décision de déléguer la gestion de cette structure multi accueil à une société extérieure a été prise par délibération du conseil communautaire du 24 octobre 2006.

Mme BALLET évoque le projet de cahier des charges pour la consultation portant sur le choix du futur gestionnaire.

Ce projet de cahier des charges a été envoyé à l'ensemble des communes en préalable à la réunion du comité de pilotage du 17 juillet et discuté en bureau communautaire du 6 septembre. Mme BALLET précise que la délégation portera sur la structure multi accueil incluant le Relais Assistantes Maternelles. Ce cahier des charges a pour objet de préciser les conditions techniques, juridiques et financières de gestion par la future société.

La durée du marché de délégation portera sur 40 mois en 2 phases :

- 4 mois, pour la période de démarrage (de mai 2008 à août 2008)
- 3 ans portant sur la gestion proprement dite, à partir de septembre 2008,

L'ouverture de la crèche est prévue à partir de septembre 2008.

En contrepartie de la gestion, le titulaire percevra une rémunération qui sera fixée dans l'acte d'engagement et qui pourra varier chaque année en fonction d'un indice. Cette rémunération comportera :

- la participation des usagers (tarifs d'inscription),
- la Prestation Unique de la CAF,
- la participation de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée.

Mme BALLET propose de lancer la consultation du futur gestionnaire de la structure multi accueil selon le cahier des charges ainsi présenté.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent le lancement de la consultation sur la base du dossier ainsi présenté.

5. Travaux d'aménagement du siège administratif

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 septembre 2007

Mme Agnès TARIT rappelle le programme de travaux d'aménagement du futur siège administratif de la Communauté de communes, situé rue de Roanne à Boën. La délibération du 9 juillet 2007 a autorisé la signature des marchés de travaux pour un montant de 263 453,18 € HT. Le lot n° 7 – électricité/courant faible/informatique a été déclaré infructueux suite à des offres de prix très supérieures à l'estimatif de l'architecte.

Mme TARIT informe que suite à la nouvelle consultation portant sur le lot n° 7 Electricité, 6 entreprises ont fait une offre de prix. La Commission d'Appel d'Offres du 6 septembre propose de retenir la société Entretien du Forez, entreprise la mieux disante, pour un montant de 39 906 € HT. Le montant total des travaux s'élève ainsi à la somme de 303 359,18 € HT, alors que l'estimatif de l'architecte s'élevait à 312 000 € HT.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le choix de l'entreprise Entretien du Forez et autorise M. le Président à signer le marché de travaux avec cette entreprise.

6. Personnel : création d'un poste d'adjoint technique pour le complexe sportif

M. le Président rappelle que M. Sébastien GAUDARD est recruté par la Communauté de communes du Pays d'Astrée en contrat aidé sous forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Il a en charge l'entretien et la surveillance du gymnase intercommunal. M. le Président ajoute que son travail donne entièrement satisfaction. M. le Président propose de créer un poste d'adjoint technique de 30 h hebdomadaire pour le gymnase. M. le Président propose de titulariser Sébastien GAUDARD sur ce poste. M. Sébastien GAUDARD serait donc stagiaire de la fonction publique territoriale pendant 1 an avant d'être titularisé. M. le Président ajoute que la saisie du Comité Technique Paritaire en préalable à la création de ce poste a été effectuée.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent la création d'un poste d'adjoint technique de 30 heures hebdomadaires pour le gymnase intercommunal et de positionner Sébastien GAUDARD sur ce poste.

7. Maison de l'emploi et de la formation du Forez

M. MOULLIER rappelle la délibération du 24 octobre 2006 approuvant l'adhésion à l'association Maison de l'Emploi et de la Formation du Forez. L'association a été officiellement créée lors de l'assemblée générale constitutive du 20 mars 2007, les membres du bureau sont les suivants : Président : Jean-Jacques REVEILLE, 1^{er} vice-Président : Benoît GARDET, 2^{ème} vice-président : le Sous-Préfet de Montbrison, secrétaire : Jean-Paul SEUX, trésorier : Jean BOUCHARDON.

M. MOULLIER informe qu'en préalable au lancement de la Maison de l'Emploi, une phase ingénierie s'avère nécessaire, afin de définir le plan d'actions à 4 ans. Il ajoute que pendant cette phase, la Communauté d'Agglomération Loire Forez prend en charge l'administratif de cette association avant le recrutement du futur directeur.

M. MOULLIER présente ensuite le coût prévisionnel de la phase d'ingénierie qui s'élève à 44 236 € pour une durée de 4 mois. Cette phase ingénierie fait l'objet de subventions, le solde étant réparti entre les structures intercommunales ayant adhéré à l'association.

A la charge de la Communauté de communes du Pays d'Astrée la somme de 771 € si toutes les subventions sollicitées sont obtenues ou bien la somme de 4 953 € dans le cas contraire.

M. MOULLIER présente ensuite le coût de fonctionnement prévisionnel de la Maison de l'Emploi.

En année 1 : 1 328 942 €, à charge de la communauté de communes : 14 839 €,

Année 2 : 1 367 718 €, à charge de la communauté de communes : 15 535 €,

Année 3 : 1 407 634 €, à charge de la communauté de communes : 16 249 €,

Année 4 : 1 449 382 €, à charge de la communauté de communes : 24 502 €

Il demande aux élus de se prendre position concernant la prise en charge des frais d'ingénierie pour le lancement de la Maison de l'Emploi.

Une discussion s'engage entre les élus qui sont surpris des sommes importantes que ce projet de Maison de l'Emploi mobilisera.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire ne souhaitent pas prendre en charge les frais d'ingénierie en préalable au lancement de la Maison de l'Emploi.

8. Questions diverses

8.1* - Proposition d'adhésion au Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) Loire Centre

M. MOULLIER rappelle les différentes réunions concernant la mise en place d'un SCOT Loire Centre.

Le SCOT a pour objet de préconiser à long terme des possibilités d'aménagement d'un territoire inclus dans son périmètre. M. MOULLIER rappelle que la réflexion portant sur le SCOT Loire Centre comprend les territoires des Communautés de communes situées sur le tracé de la future A89.

Il propose de solliciter la Communauté de communes de Balbigny afin que la Communauté de communes du Pays d'Astrée soit associée à la réflexion visant à mettre en place ce SCOT Loire Centre.

Dominique ROCHE fait remarquer la proximité avec l'échangeur de l'A89 pour Sainte Foy Saint Sulpice plus que pour Balbigny et la Communauté de communes Val d'Aix et d'Isable. C'est pourquoi, la Communauté de communes du Pays d'Astrée a tout intérêt à participer à la mise en place de ce SCOT Loire Centre.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 septembre 2007

Avec 42 voix pour et 1 abstention, les membres du conseil communautaire approuvent d'être associés à la réflexion sur la mise en place du SCOT Loire Centre.

8.2° - Proposition de solliciter le Conseil Général de la Loire pour obtenir un Contrat Territorial de Développement

M. MOULLIER évoque la procédure contractuelle mise en place par le Conseil Général de la Loire qui s'appelle Contrat Territorial de Développement (CTD). Cette procédure a pour objet de fixer sur une durée minimale de 3 ans, les projets d'aménagement portés par la communauté de communes et les communes, en partenariat avec le Département.

M. MOULLIER ajoute que pour mettre en place un CTD, il faut un « projet générateur » sur le territoire, c'est-à-dire à rayonnement à minima intercommunal interpellant directement ou indirectement le Conseil Général de la Loire sur ses compétences. Par exemple, pour la Communauté de Communes de Saint Bonnet le Château cela a été la déviation de Saint Bonnet le Château, pour la Communauté de communes de Forez en Lyonnais, la réhabilitation du site industriel Fléchet et la construction du lycée de Chazelles sur Lyon.

M. MOULLIER propose donc de solliciter le Conseil Général de la Loire pour mettre en place un CTD sur le thème de *L'Astrée* en relation avec la Bâtie d'Urfé, propriété du Conseil Général de la Loire faisant l'objet d'une politique forte de développement culturel et touristique.

Mlle DOMERGUE précise qu'en préalable à tout CTD, un diagnostic du territoire doit être effectué et que les projets inscrits dans le CTD sont prioritaires en terme d'enveloppe budgétaire par rapport aux autres projets des autres territoires non inscrits dans un CTD. Les taux d'aides pour chaque projet sont ceux précisés dans le règlement d'attribution du Conseil Général de la Loire.

M. BOUCHET est favorable à cette procédure. Il a déjà travaillé sur ce mode de fonctionnement dans le cadre du contrat de rivière, par contre, il reproche la lourdeur du Contrat de Développement des Pays du Forez avec le Conseil Régional Rhône Alpes.

M. MOULLIER propose de faire intervenir les services du Conseil Général de la Loire en réunion de bureau pour présenter plus en détail les modalités de mise en œuvre des CTD.

Les membres du conseil communautaire sont favorables à la mise en place d'un CTD sur le territoire intercommunal et sollicitent l'intervention des services du Conseil Général de la Loire en réunion de bureau afin de présenter la procédure.

8.3° - Convention de partenariat avec La Comédie 2008 : approbation des tarifs 2008

M. MOULLIER rappelle la convention de partenariat avec la Comédie de Saint Etienne. Le spectacle pour la saison 2007/2008 se déroulera le 28 et 29 mars 2008 et la pièce de théâtre sera « les mains dans le ventre ». Il rappelle le spectacle de la saison 2006/2007 : « les papillons de nuit » et le prix des places fixé à 5 € en demitarif et 8 € en tarif plein.

M. MOULLIER propose de fixer le prix des places pour la saison 2007/2008 comme suit :

Demi tarif : 5 €, pour les scolaires, étudiants et chômeurs,

Plein tarif : 10 €.

A l'unanimité, le prix des places pour le spectacle de la saison 2007/2008 est approuvé.

8.4° - Trop perçu de l'APIJ pour l'année 2006

Madame BALLET rappelle la convention de prestation signée le 24 avril 2006 entre la Communauté de Communes du Pays d'Astrée et l'APIJ (Association pour l'Intercommunalité des Jeunes), pour laquelle une participation financière de 48 423,31 € a été versée pour la mission 13 /18 ans

L'état liquidatif présenté par l'association montre que les dépenses réellement engagées ont été de 44 262,31 €.

Par conséquent, l'APIJ propose de rembourser la somme de 4 161 € correspondant à un trop-perçu par rapport aux dépenses effectives.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent le reversement de la somme de 4 161 € par l'APIJ.

8.5° - Avenant au Contrat Educatif Local avec la Direction Départementale de Jeunesse et Sport (DDJS)

Mme BALLET présente le projet d'avenant 2007 au Contrat Educatif Local préparé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS). Cet avenant a pour objet de préciser l'engagement financier de l'Etat au titre de l'exercice budgétaire 2007. L'aide financière que pourra finalement attribuer l'Etat sur le budget du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative s'élève à 12 000 €.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent la signature de l'avenant au Contrat Educatif Local avec la D.D.J.S. pour intégrer la participation financière de l'Etat au titre de ce contrat.

8.6° - RASED réseau demande de subvention exceptionnelle pour achat de matériel et de test pédagogique

Mme BALLET informe d'une demande de la part des institutrices du RASED relayée par l'Inspecteur de l'Education Nationale de Montbrison, afin de bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de tests et matériel pédagogique spécifiques, pour un montant de 2 024,60 €.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 septembre 2007

Mme BALLET propose que la Communauté de communes du Pays d'Astrée achète ce matériel et le mette à disposition du RASED. Une discussion s'engage entre les élus. M. VERNEY-CARRON pense que ces dépenses ne font pas partie de la compétence de la Communauté de communes mais relèvent de la compétence de chaque commune.

Mme LEFEBVRE évoque les conditions de travail difficiles de ces institutrices et le peu de moyens matériels que l'Education Nationale met à leur disposition pour effectuer leurs missions de soutien aux enfants en difficultés scolaires. Elle regrette cette situation mais ajoute que si la Communauté de communes ne finance pas l'acquisition, le matériel ne pourra pas être acheté. C'est pourquoi, elle est favorable à cette proposition.

Après une longue discussion entre les élus, la proposition d'acquisition du matériel pédagogique par la Communauté de communes et sa mise à disposition du RASED est approuvée par 26 voix pour, 11 voix contre et 6 abstentions.

8.7° - CADA – commission d'accès aux documents administratifs : désignation d'une personne responsable

M. le Président informe l'assemblée que chaque établissement public de coopération intercommunale regroupant une population de dix mille habitants ou plus doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques. M. le Président propose à l'assemblée de le désigner comme interlocuteur auprès de la CADA.

A l'unanimité cette proposition est approuvée.

8.8° - Demande d'avis sur le dossier présenté par la commune de Ste Foy St Sulpice pour son projet de boulangerie/multiservices dans le cadre de la subvention du Conseil Général

M. SOUZY informe les membres du conseil communautaire du projet de création d'une boulangerie en centre bourg à la place du bâtiment existant. La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par la commune de Sainte Foy Saint Sulpice. Ce projet de travaux fait partie d'un projet global d'aménagement du centre bourg de Sainte Foy Saint Sulpice et de mise en sécurité du carrefour. M. SOUZY ajoute que dans le cadre du dossier de demande de subvention au Conseil Général de la Loire, l'avis de la Communauté de Communes est sollicité.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire sont favorables au projet de création de la boulangerie sur la commune de Sainte Foy Saint Sulpice.

8.9° - Extension de la nature de la régie d'avance

M. SOUZY rappelle la régie d'avance instaurée en 2005 pour permettre le règlement des dépenses urgentes ou pour lesquelles un paiement comptant est exigé. M. SOUZY propose d'étendre cette régie aux dépenses urgentes liées aux voyages et aux déplacements. M. SOUZY précise que l'accord préalable du percepteur a été obtenu en date du 11 septembre 2007.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent l'extension de la nature de la régie d'avance.

8.10° Extension de la régie de recettes

M. SOUZY évoque la régie de recettes qui a été instaurée pour l'encaissement des recettes liées à la vente de la bande dessinée de L'Astrée. M. SOUZY propose d'étendre cette régie à la vente des ouvrages « les gravures de L'Astrée ». Une discussion s'engage entre les élus qui proposent également de l'étendre également à la vente du DVD sur le thème de L'Astrée. A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent l'extension de la régie de recettes.

8.11° - Consolidation de l'emprunt à taux variable

M. SOUZY rappelle l'emprunt en-cours souscrit en juin 2005 à échéance trimestrielle pour le financement des ateliers partagés auprès de la Caisse d'Epargne qui est à taux variable. Le taux d'intérêt est indexé sur l'Euribor à 3 mois et majoré d'une marge de 0,15 %. Ce taux est donc en augmentation constante depuis sa souscription.

M. SOUZY propose de consolider le taux d'intérêt de l'emprunt à 4,79 % et cela sans aucune pénalité.

Mme TARIT informe que la commune des Débats Rivière d'Orpra a procédé récemment à une consolidation de son emprunt, afin de ne pas subir la forte augmentation des taux d'intérêt.

Avec 40 voix pour et 3 abstentions, la proposition de consolidation du taux d'intérêt est approuvée.

8.12° - Atelier partagé : entreprise Green clean : résiliation du bail commercial

M. DURRIS, Président, rappelle la convention de bail commercial pour un local situé dans les ateliers partagés, signé avec la société Green Clean en date du 1^{er} mai 2007. Depuis cette date, l'entreprise ne règle pas les loyers dus malgré les nombreuses relances écrites et téléphoniques. Une lettre de mise en demeure de payer a été faite en date du 20 août 2007, restée sans réponse à ce jour.

M. le Président propose aux élus de résilier le bail avec l'entreprise et de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires pour procéder à la résiliation du bail commercial avec cette société.

A l'unanimité, les élus approuvent la résiliation du bail et autorisent le président à engager toutes les démarches nécessaires pour résilier ce bail.

8.13° - Tribunal de Grande Instance de Montbrison

M. MOULLIER évoque le projet de réforme de la carte judiciaire envisagée par le gouvernement qui prévoit de supprimer certaines juridictions. Le Tribunal de Grande instance et le Tribunal de commerce de Montbrison sont ainsi menacés d'être supprimés.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 septembre 2007

M. MOULLIER donne lecture du projet de motion transmise par l'association des maires de l'Arrondissement de Montbrison et propose aux élus de protester contre cette fermeture en approuvant la motion.
Avec 37 voix pour et 6 abstentions, la motion contre la fermeture du Tribunal de Montbrison est approuvée.

8.14° - Opération de solidarité pour les incendies en Grèce

M. MOULLIER évoque les incendies de cet été en Grèce dans la région d'Arcadie. Il propose aux élus de lancer une souscription de solidarité pour nos partenaires grecs dans le cadre du programme CULTURE 2000.

Il propose le principe de voter une subvention pour reconstruire une école par exemple, lors du prochain conseil communautaire.

Les élus sont favorables à cette proposition.

M. MOULLIER évoque ensuite l'excellent supplément effectué par le journal L'Essor pour le 400^{ème} anniversaire de la parution du Roman *L'Astrée*.

M. MOULLIER informe également de la sortie du film du réalisateur Eric ROHMER « Les Amours d'Astrée et Céladon ». Ce film n'a pas été tourné en Forez, berceau du roman. En effet, le réalisateur précise en préambule du film la phrase suivante : « *Malheureusement, nous n'avons pu situer cette histoire dans la région où l'avait placée l'auteur ; la plaine du Forez étant maintenant défigurée par l'urbanisation, l'élargissement des routes, le rétrécissement des rivières, la plantation de résineux. Nous avons donc dû choisir, ailleurs en France, comme cadres de cette histoire, des paysages ayant conservé, l'essentiel de leur poésie sauvage et de leur charme bucolique.....* ». C'est pourquoi, face à cette allégation, le Conseil Général de la Loire a décidé d'intenter une action en référé pour que le Tribunal prenne la décision de faire supprimer ce préambule. M. MOULLIER propose que la Communauté de communes s'associe à cette action. Les élus sont favorables à cette proposition.

Prochaines dates de réunion :

Commission intercommunale des sports : jeudi 20 septembre à 19 h 30, salle du Conseil, Mairie de Boën

CAO pour la crèche, marchés de travaux : mardi 25 septembre à 14 h 30, salle des commissions, mairie de Boën

Bureau exceptionnel « plan de gestion du grand pré », mardi 25 septembre à 20 h 30, salle du conseil, mairie de Boën

Commission environnement : 3 octobre 2007 à 18 h 30, SPANC

Bureau communautaire : jeudi 18 octobre, avec en préalable à 20 h , intervention de la Poste

Conseil communautaire : jeudi 25 octobre, 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.

M. le Maire de Marcoux remercie vivement tous les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.